

Fondation Française de l'Ordre de Malte

Reconnue d'Utilité Publique
Siège social : 42, rue des Volontaires 75015 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Au Conseil d'Administration de la Fondation Française de l'Ordre de Malte,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Française de l'Ordre de Malte relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Bureau le 15 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Comme présenté au paragraphe « j) Fonds dédiés » de l'annexe, votre entité comptabilise des fonds dédiés, conformément à la réglementation applicable aux fondations. Nous nous sommes notamment assurés, sur la base de la documentation obtenue et des contrôles réalisés, de la correcte comptabilisation et évaluation des fonds dédiés à la clôture de l'exercice, au regard de la volonté exprimée par les donateurs.

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Fondation, nous avons également vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources décrites aux pages 22 et 23 de l'annexe sont conformes aux dispositions du règlement CRC 2008-12 ainsi qu'aux règles fixées par le Conseil d'Administration et qu'elles ont été correctement appliquées.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs de la Fondation. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au Conseil d'Administration appelé à statuer sur les comptes.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Bureau.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

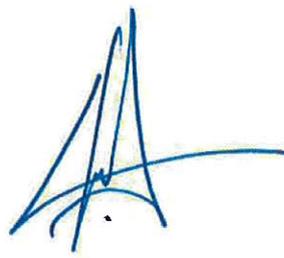
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 16 septembre 2020

Société Fiduciaire Paul Brunier - Audit & Comptabilité
Aca Nexia
Représentée par



Pascal Cossé



Eric Chapus

ACTIF

	BRUT EXERCICE 2019	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET EXERCICE 2019	NET EXERCICE 2018
IMMOBILISATIONS				
Frais d'Etablissement				
Autres Immobilisations Incorporelles	5 213	5 213	0	0
Terrains et Agencements de terrains	4 722 315		4 722 315	4 243 755
Constructions	11 594 280	3 113 190	8 481 090	8 801 137
Constructions Fondations Abrisées				
Installations techniques, matériel et outillages				
Installations générales, agencements et aménagements divers	30 343	11 995	18 349	11 569
Install générales, agenc et aménag Fondations Abrisées				0
Matériel de transport				0
Matériel de bureau, informatique & Mobilier	35 531	18 226	17 305	19 066
Immobilisations en cours	24 180		24 180	17 429
			0	0
Participations	427 386		427 386	387 386
Prêts au personnel et aux tiers				
Titres financiers immobilisés	3 387 114	317 627	3 069 487	3 336 375
Autres créances immobilisées				
	20 226 363	3 466 251	16 760 112	16 816 716
STOCKS				
Matières premières et fournitures consommées				
Stocks de marchandises				
COMPTES DE TIERS				
Avances et acomptes versés aux fournisseurs				14 400
Créances clients				0
Créances de l'activité - Produits à recevoir				
Personnel et comptes rattachés				
Caisse sociales (sur rémunérations)				
Etat et autres collectivités publiques	18 045		18 045	18 032
Débiteurs divers	45 104		45 104	53 385
Débiteurs divers Fondations Abrisées				
	63 149		63 149	85 816
COMPTES FINANCIERS (DISPONIBILITES)				
Valeurs mobilières de placement	8 498 803	232 864	8 265 939	5 346 399
Valeurs mobilières de placement Fondations Abrisées	430 108		430 108	408 199
Banques - CCP	3 450 463		3 450 463	4 605 414
Banques Fondations Abrisées	141 802		141 802	89 982
Caisse	527		527	286
	12 521 702	232 864	12 288 838	10 450 281
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	6 772		6 772	6 572
	6 772		6 772	6 572
TOTAL ACTIF	32 817 986	3 699 115	29 118 871	27 359 385

	EXERCICE 19	EXERCICE 18
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise - Dotations Perennes	9 316 248	9 316 248
Fonds associatifs sans droit de reprise - Dotations Perennes Fondations abritées		
Fonds associatifs sans droit de reprise - Dotations consommables Fondations abritées	450 751	450 751
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	11 953 899	11 475 340
Subventions d'investissement externes non amortissables		
Fonds associatifs avec droit de reprise	172 105	180 604
Réserves Statutaires		
Autres réserves		
Report à nouveau créditeur	3 764 402	4 741 421
Report à nouveau débiteur		
Résultat de l'exercice de la Fondation	1 222 366	-977 019
	26 879 771	25 187 345
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
	0	0
SUBVENTION D'INVESTISSEMENTS		
Subvention d'investissement	206 789	217 939
	206 789	217 939
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés aux Fondations Abrisées	236 791	96 887
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources	1 030 381	1 103 997
	1 267 172	1 200 884
DETTES FINANCIERES		
Emprunts auprès des établissements bancaires ou de crédit	270 306	397 960
Intérêts courus sur emprunts	713	1 050
Dépôts et cautionnements reçus	177 239	164 832
Dépôts et cautionnements reçus Fondations Abrisées		
	448 259	563 842
COMPTES DE TIERS		
Fournisseurs - Biens et Services	32 665	38 545
Fournisseurs - Immobilisations à payer	580	
Fournisseurs - Immobilisations à payer Fondations Abrisées		
Fournisseurs - Factures non parvenues / Subventions à payer	15 500	15 500
Fournisseurs - Factures non parvenues Fondations Abrisées		
Personnel et comptes rattachés		
Dettes pour congés à payer et charges sociales	23 501	25 883
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	29 231	30 643
Etat et autres collectivités locales	25 013	15 158
Subventions restant à verser Fondations Abrisées		
Créditeurs divers	90 390	63 646
Créditeurs divers Fondations Abrisées	100 000	
	316 880	189 375
COMPTES DE TRESORERIE (DETTES FINANCIERES)		
Banques et CCP		
Intérêts courus à payer / Banques		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
TOTAL PASSIF	29 118 871	27 359 385

CHARGES

	TOTAL EXERCICE 19	TOTAL EXERCICE 18
CONSOUMATIONS		
Achats et variation de stocks (+ ou -)	6 712	10 155
Achats et variation de stocks (+ ou -) Fondations Abrisées		
	6 712	10 155
SERVICES EXTERIEURS		
Sous-traitance	5 976	5 304
Locations, charges locatives et de copropriété	178 751	185 247
Locations, charges locatives et de copropriété Fondations Abrisées		
Locations mobilières Fondations Abrisées		
Entretiens et réparations	46 330	60 753
Entretiens et réparations Fondations Abrisées	1 800	
Primes d'assurances	3 741	11 810
Documentations techniques, frais colloques et séminaires	4 800	5 246
Documentations frais colloques et séminaires Fondations abrisées	38	
Personnel intérimaire ou prêté		
Honoraires et frais sur legs	174 312	167 149
Honoraires et frais sur legs Fondations Abrisées	1 152	
Annances publicitaires, brochures, publications et routage	342 756	383 547
Annances publicitaires, brochures Fondations abrisées	262	
Transport de biens et d'usagers		13
Déplacements, missions, réceptions	10 342	12 339
Déplacements, missions, réceptions Fondations abrisées	72	
Frais postaux, télécommunication	2 570	2 525
Frais postaux, télécommunication Fondations abrisées	37	
Services bancaires (hors intérêts et agios)	29 998	35 037
Services bancaires Fondations Abrisées	2 919	3 705
Autres services	6 530	6 107
	812 385	878 782
CHARGES FISCALES ET DE PERSONNEL		
Taxes calculées sur les rémunérations	3 220	2 233
Autres impôts et taxes	83 891	72 868
Autres impôts et taxes Fondations Abrisées		
Rémunérations et primes brutes	188 545	184 827
Charges sociales	82 771	82 915
Autres charges de personnel	6 095	7 616
	364 521	350 459
CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE		
Redevances		
Redevances Fondations Abrisées		
Autres actions, dons et subventions versés	1 099 789	1 402 255
Autres actions, dons et subventions versés Fondations Abrisées	300 000	160 000
Charges diverses de gestion courante	3	39
Charges diverses de gestion courante Fondations Abrisées	14 286	10 611
	1 414 079	1 572 905
CHARGES FINANCIERES		
Agios et Intérêts sur emprunts	12 578	17 343
Moins-values nettes sur cession de titres	16 115	105 484
Ecart de change		44 139
Moins-values nettes sur cession de VMP Fondations Abrisées		
Autres charges financières		
	28 692	166 965
CHARGES EXCEPTIONNELLES (hors dot. aux provisions)		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges sur exercices antérieurs		
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	676 836	0
Autres charges exceptionnelles		
	676 836	0
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
Dotaton aux amortissements (exploitation)	365 480	359 395
Dotaton aux amortissements (exploitation) Fondations Abrisées		
Dotaton aux provisions (exploitation)		
Dotaton aux provisions (financier)	88 735	520 563
Dotaton aux provisions (financier) Fondations Abrisées	0	20 036
Dotaton aux provisions (exceptionnel)		
	454 215	899 993
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
Engagements à réaliser sur ressources affectées des Fondations Abrisées	201 496	33 583
Engagements à réaliser sur subventions attribuées		
Engagements à réaliser sur dons, legs et donations affectés	294 852	377 983
	496 348	411 566
RESULTATS		
Résultat de l'exercice de la Fondation : déficit (-), excédent (+)	1 222 366	-977 019
TOTAL GENERAL	5 476 153	3 313 806

PRODUITS

	TOTAL EXERCICE 19	TOTAL EXERCICE 18
PRODUITS DES ACTIVITES		
Autres prestations de services	852 333	845 302
Autres prestations de services Fondations Abrisées	852 333	845 302
SUBVENTIONS RECUES		
Subventions d'exploitation		
Subventions d'exploitation Fondations Abrisées	50 000	
	50 000	0
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
Dons collectés	714 062	542 170
Dons affectés à réception	188 259	257 384
Dons collectés affectés aux Fondations Abrisées	354 184	163 187
Legs et donations reçus	1 580 175	40 000
Legs et donations reçus affectés aux Fondations Abrisées		
Autres dons et cotisations (manifestations)		
Remboursements de frais divers		
Quote-Part d'éléments virée compte de résultat	8 499	8 499
Quote-Part de dotation consommible virée au compte de résultat		
Dotation consommible reprise au résultat ID		
Produits divers de gestion courante	15 336	11 620
	2 862 515	1 022 860
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers	311 391	266 022
Produits financiers Fondations Abrisées	34 186	60 726
Plus-values nettes sur VMP	0	154 349
Plus-values nettes sur VMP Fondations Abrisées		
Autres produits financiers	5 248	765
	350 824	481 862
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels Cession d'éléments d'actif		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Fondations Abrisées		
Quote part subvention investissement virée au C.R.	11 151	11 057
Produits exceptionnels divers		
Produits cessions elts actif	278 128	
Autres produits exceptionnels	304	41 346
	289 583	52 404
REPRISE D'AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
Reprise sur amortissements (exploitation)		
Reprise sur provisions (exploitation)		
Reprise sur provisions (financier)	612 890	23 535
Reprise sur provisions Fondations Abrisées (financier)	21 909	4 022
Reprise sur provisions (exceptionnel)		
	634 799	27 557
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs des Fondations Abrisées	61 591	0
Report des ressources sur subventions attribuées		
Report des ressources sur dons, legs et donations affectés	368 468	882 174
	430 059	882 174
TRANSFERTS DE CHARGES		
Transferts de charges	6 041	1 648
	6 041	1 648
TOTAL GENERAL	5 476 153	3 313 806

Les comptes annuels de l'exercice 2019 sont établis et présentés, conformément au plan comptable général ainsi que des dispositions particulières résultant du règlement CRC 99-01 portant sur le plan comptable des Associations et Fondations, et de l'avis CNC 2009-01 relatif aux règles comptables applicables aux Fondations.

L'exercice d'une durée de douze mois, recouvre la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, le total du bilan s'élève à 29 118 871 €, celui du compte de résultat est de 5 476 153 €.

Le résultat de la Fondation est bénéficiaire de 1 222 366 €.

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE :

✓ Les subventions versées sur l'exercice

Dans le cadre du développement et du renforcement de ses missions sociales dans le domaine humanitaire et médico-social, durant l'exercice 2019 la Fondation française de l'Ordre de Malte, a continué à verser d'importantes subventions :
1 003 154 €.

Sur ces fonds versés, 788 094 €, ont permis de financer les programmes de l'association Ordre de Malte France.

Le prêt Pharos a été transformé en « apport associatif avec droit de reprise » d'un montant de 40 000 € suite à la signature d'un contrat entre la Fondation française de l'Ordre de Malte et l'Association Observatoire Pharos. Sur le plan comptable, cela se traduit par le versement d'une subvention. Cette charge est totalement neutralisée par la reprise de la provision qui couvrait la totalité du prêt.

Le solde de 175 060 € restant correspond aux subventions versées aux associations suivantes : SOS Futures Mamans, Monastère Abu Gosh, Maladie des os de verre, Hôpital Saint Louis, Arespeau, ainsi que le solde des fonds dédiés de l'Association Saint Augustin.

✓ Le compte abrité Saint Augustin, suite à une réorganisation comptable et financière de l'Association de la Maison des Augustines de Versailles, qui a entraîné la transformation et la requalification de son activité en activité lucrative empêchant dès lors toute collecte de dons donnant lieu à émission de reçus fiscaux par la Fondation à compter du 1^{er} janvier 2020, a été clôturé dans les comptes de la Fondation au 31 décembre 2019.

✓ La collecte des dons

Les dons collectés dans le cadre de l'IFI sont en hausse sur l'exercice 2019 :
904 321 € contre 799 554 € en 2018.

Fondation Française de l'Ordre de Malte

✓ Les principales libéralités reçues sur l'exercice :

- Un montant de 1 030 828 € a été perçu durant l'exercice, correspondant à la partie mobilière d'un legs non affecté de 2018.
- Un terrain situé à Berck, reçu dans le cadre d'une donation a été inscrit à l'actif pour un montant de 478 560 €.
- Un appartement situé à Nice dont la Fondation avait la nue-propriété depuis juin 2005, et dont cette dernière a depuis août 2018 la pleine propriété suite au décès du donateur usufruitier, a été vendu pour un montant de 222 277 €.
- Un terrain situé sur l'île d'Houat, d'un legs précédent, destiné à être vendu, a été cédé durant l'exercice pour un montant de 300 041 €.
- Un montant global de 27 047 € a été perçu, correspondant à la clôture d'un legs non affecté.

✓ Incidences des fluctuations boursières

- Les actions CASINO en provenance de la donation Kemlin, ont été vendues pour moitié afin que les fonds en provenance de la donation Kemlin soient diversifiés sur d'autres titres.

Ainsi au 31 décembre 2019, le montant brut des actions immobilisées Casino sont de 676 914 € contre 1 353 750 € l'année précédente. La dotation de provision pour dépréciation, est ramenée à 317 627 € au 31 décembre 2019 contre 727 575 € l'année précédente.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

✓ Défaut d'un émetteur d'une obligation détenue en portefeuille-titres

Suite au défaut d'un émetteur d'une obligation détenue en portefeuille-titres, le remboursement au nominal à l'échéance de mars 2020 n'a pas été honoré, ce qui a entraîné la chute de la valeur de l'obligation.

Par suite, la société émettrice a été mise en liquidation courant juillet 2020.

L'incidence de ce défaut dans les comptes 2020 est estimé à 521 K€.

✓ Incidences de la crise sanitaire liée au Covid-19

La crise sanitaire liée au COVID-19 est un événement postérieur au 31 décembre 2019. Cet événement n'a donc pas impacté le bilan et le compte de résultat clos au 31 décembre 2019. De ce fait, l'évaluation des actifs et passifs dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2019 reflète uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de cette situation. A ce jour, la continuité d'exploitation de notre Fondation n'est pas remise en cause.

I RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Méthodes d'évaluation

Les conventions comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sauf exceptions indiquées dans les autres informations
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Périmètre et présentation des comptes annuels

Les comptes annuels 2019 comprennent d'une part, les opérations propres réalisées par la Fondation Française de l'Ordre de Malte en tant que fondation abritante et d'autre part, les opérations réalisées par sa fondation abritée :

- Fondation Cibiel Lannelongue
- Fondation Sainte Mère Eglise

Afin d'assurer la traçabilité correcte des opérations, la Fondation Française de l'Ordre de Malte isole les opérations relatives aux fondations abritées par la création d'entités comptables distinctes au sein de sa comptabilité.

Pour la présentation des états financiers, certaines lignes du bilan et du compte de résultat sont détaillées afin de mettre en évidence distinctement les positions relevant des fondations abritées.

En application de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n° 2009-01 du 5 février 2009 relatif aux règles comptables applicables aux Fondations, la Fondation Française de l'Ordre de Malte présente un résultat unique depuis 2009.

Information sur les modalités de suivi de la gestion des fondations abritées

La gestion des fondations abritées s'effectue conformément aux dispositions statutaires et du règlement intérieur de la Fondation Française de l'Ordre de Malte.

Pour chaque fondation abritée, est passée en outre, une convention entre le fondateur (personne morale ou physique) et la fondation abritante, la Fondation Française de l'Ordre de Malte. Cette convention vient préciser les modalités de gestion de la fondation abritée.

L'administration de chacune des fondations abritées est assurée par un comité de fondation qui se réunit au moins une fois par an. Le comité définit les grandes lignes de l'action de la fondation abritée et les programmes d'activités de cette dernière. Sur le

Fondation Française de l'Ordre de Malte

plan financier, il donne tous avis sur la gestion des biens et fonds de la dotation, notamment en ce qui concerne les placements financiers. Le comité propose les actions à soutenir, étudie l'ensemble des dossiers de demande de soutien financier et se prononce sur les montants à attribuer aux bénéficiaires en émettant un avis. Le comité de fondation s'assure également de la bonne mise en œuvre des projets soutenus par la fondation abritée et de la bonne utilisation des fonds versés.

Un registre des procès-verbaux des réunions de comités de fondation est tenu au sein de la Fondation Française de l'Ordre de Malte.

Chaque comité comprend nécessairement un administrateur au moins de la Fondation abritante qui dispose d'un droit de veto.

Pour être valables, les avis du comité de fondation doivent être ratifiés par le conseil d'administration de la Fondation Française de l'Ordre de Malte. Toutefois, par délégation de pouvoirs, cette validation peut être effectuée par le Président de la Fondation. Ce dernier prend alors toute disposition pour mettre en œuvre les avis du comité de fondation et signer les actes afférents.

En matière budgétaire et de comptes annuels, le comité de fondation propose le budget prévisionnel de la fondation abritée en dépenses et en recettes. La Fondation Française de l'Ordre de Malte établit chaque année, un bilan, un compte de résultat et un compte d'emploi des ressources pour le compte de chaque fondation abritée.

Informations complémentaires

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles constituées de logiciels sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties en linéaire sur une durée de vie estimée à 3 ans.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, ou à la valeur vénale estimée par les Domaines pour les biens immobiliers légués.

Les immobilisations sont amorties suivant le mode linéaire sur la durée de vie estimée :

- Constructions et agencements	5 à 60 ans
• Gros Œuvres et éléments non porteurs	40 à 60 ans
• Génie technique	10 à 30 ans

- Divers agencements

5 à 15 ans

- Matériel informatique

3 ans

c) Immobilisations financières

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition. Le prix d'acquisition des titres est comparé à l'estimation d'inventaire. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31 décembre 2019, il y a une dépréciation sur certains titres financiers immobilisés d'un montant de 317 627 €. Les autres titres immobilisés présentent une plus-value latente de 879 600 €.

d) Créances et dettes

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Le solde de l'emprunt d'un montant de 1.100.000 € contracté en 2011 s'élève à 270 306 €.

e) Valeurs mobilières de placement

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition. Le prix d'acquisition des titres est comparé à l'estimation d'inventaire. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31 décembre 2019, la plus-value latente s'élève à 1 596 152 € contre 940 156 € au 31 décembre 2018 et se décompose de la façon suivante :

- Fondation abritante : 1 493 102 € contre 895 416 € en 2018
- Fondations abritées

✓ Cibiel Lannelongue : 103 050 € contre 44 740 € en 2018

Au 31 décembre 2019, les moins-values latentes d'un montant total de 232 864 € ont été provisionnées.

f) Actifs constitutifs des dotations

Les actifs inaliénables constitutifs des dotations sont clairement identifiés dans la comptabilité par rapport aux autres actifs, dans la mesure où ils doivent être maintenus en l'état à l'actif du bilan conformément à la volonté du donateur ou du testateur.

Fondation Française de l'Ordre de Malte

Il s'agit d'actifs affectés irrévocablement à la Fondation et qui sont caractérisés au sein de la catégorie d'actifs adéquats avec la mention spéciale « actifs inaliénables ».

Au 31/12/2019, ils sont composés uniquement d'un immeuble situé Place des Victoires à Paris inscrit pour un montant de 1.700.000 €.

Les actifs aliénables constitutifs des dotations sont enregistrés selon la nature d'actif, sans faire l'objet d'aucune individualisation particulière.

Il s'agit d'actifs affectés irrévocablement à la Fondation et pouvant être cédés, sous réserve de réemployer les fonds procurés par la vente à l'acquisition d'autres actifs en vue de les conserver en représentation de la dotation.

Ils sont constitués au 31/12/2019 de terrains, biens immobiliers, titres financiers immobilisés et de valeurs mobilières de placement pour 7.616.248 €.

Afin de maintenir la valeur de la dotation pérenne, il est fait appel à des placements dont la valeur est généralement la plus stable. Ainsi, à l'aide d'allocations en immobilier physique, dans des sociétés immobilières, des contrats de capitalisation, des fonds de placement et des OPC détenus dans des établissements bancaires notés à minima A, des obligations « investment grade » ou fonds obligataires notés BBB ou plus, il est recherché une progression de la valeur des actifs assortie d'une faible exposition aux risques.

g) Dotation pérenne

Conformément à l'article 13 des statuts, la dotation initiale comprend une valeur de 1 067 905 € en biens mobiliers. Le fonds est placé en valeurs mobilières, cotées ou non à une bourse officielle française ou étrangère, en titre de créances négociables, en bons du Trésor, en immeubles nécessaires au but poursuivi ou en immeubles de rapport tels que bois, forêts, terrain à boiser, fermes et tous immeubles construits ou à construire, enfin en capitaux affectés à l'acquisition, l'aménagement ou la construction de ces immeubles.

La dotation initiale est abondée du produit des libéralités autorisées sans affectation spéciale que le Conseil d'administration aura accepté et décidé de lui affecter en totalité ou en partie ainsi que d'une fraction de l'excédent des ressources annuelles, ce qui porte son montant au 31/12/2019 à 9.316.248 €.

Il n'existe pas d'autre mécanisme destiné à augmenter la dotation pérenne pour faire face à l'inflation ou à l'érosion monétaire dans le temps. En cas de besoin, le Conseil d'Administration peut décider d'abonder ponctuellement la dotation.

h) Dotations consommables

Les dotations consommables représentent des actifs destinés à être consommés sur la durée de vie prévue conformément aux engagements pris par le fondateur. La quote-part de la dotation consommée est enregistrée en produit en fonction d'un plan pluri-annuel de consommation ou d'un budget prévisionnel.

Fondation Française de l'Ordre de Malte

Au 31/12/2019 ces dotations consommables s'élèvent à 450.751€, relatives uniquement aux fondations abritées.

i) Subventions d'investissement sur biens non renouvelables

Ces subventions reçues pour financer des investissements sont enregistrées au passif du bilan lors de leur perception. Elles sont rapportées au compte de résultat selon le même rythme que l'amortissement pratiqué sur les travaux immobilisés qu'elles ont financés.

ii) Fonds dédiés

Afin de respecter la volonté des donateurs et testateurs, les fonds provenant de la générosité du public pour des actions précises sont inscrits en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser » pour la partie des ressources non utilisées en fin d'exercice. On constate, ainsi, l'engagement de poursuivre ces actions sur les exercices suivants.

La contrepartie de ce compte s'inscrit au passif du bilan dans la rubrique « Fonds dédiés autres ressources (dons et legs) ».

Par ailleurs, en application de l'avis du CNC n° 2009 -01 du 5 février 2009, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par les donateurs ou les testateurs à une fondation abritée qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard, est inscrite en charges dans des sous comptes distincts sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées des fondations abritées » avec comme contre - partie au passif du bilan la rubrique « fonds dédiés aux fondations abritées ».

k) Legs

Dès l'acceptation par les instances statutaires, les biens meubles et immeubles provenant d'une succession, legs ou donations, sont enregistrés en hors bilan, en engagements reçus.

Pour les biens destinés à être cédés par la fondation, le compte de produit est crédité du montant de la vente lors de la réalisation effective et définitive du bien.

Pour les legs et donations enregistrés en produits et qui avaient été affectés par l'auteur de la libéralité à un projet particulier, la partie non employée en fin d'exercice est inscrite en fonds dédiés.

Les legs et donations qui correspondent à des biens durables, conservés par la Fondation, sont considérés comme des apports aux fonds associatifs. Conformément aux statuts, le Conseil d'Administration peut décider d'affecter à la dotation initiale la totalité ou une partie du legs sans affectation spéciale.

l) Engagements hors bilan

1. Engagement donné

- La Fondation n'a plus d'engagement donné depuis l'exercice 2016.

2. Engagements reçus

- Legs mobilier

Il correspond à un legs particulier portant sur des livres, décorations, médailles... pour un montant de 59 455 €.

- 1 Legs particulier affecté à la Lèpre à recevoir pour une somme de 50 000 € reste à recevoir.

m) Dons manuels en nature

Depuis sa création la Fondation Française de l'Ordre de Malte a bénéficié de quelques dons manuels en nature. Ceux-ci ne font pas l'objet d'inscription au bilan, bien que la Fondation en soit propriétaire. Au 31 décembre 2018 ces éléments restent inchangés par rapport à l'exercice précédent : les principaux dons manuels en nature de la Fondation concernent 3 portraits représentant respectivement le Grand Maître Emmanuel de Rohan, le Grand Maître Alof de Wignacourt et le Grand Maître Adrien de Wignacourt.

ETAT de l'ACTIF IMMOBILISE

	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions	Cessions Mises hors services	Virements Poste à Poste	Valeur Brute en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement	0	0	0	0	0
Autres Immobilisations Incorporelles	5 213		0	0	5 213
TOTAL I	5 213	0	0	0	5 213
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	4 243 755	478 560		0	4 722 315
Constructions	11 553 595	39 556		1 129	11 594 280
Constructions fondations abritées	0		0		0
Agencement construction fond. Abrisées	0		0		0
Agencement construction	20 575	1 269		8 500	30 344
Mat. Bureau, informatique & mobilier	35 531		0		35 531
Immobilisations en cours	17 429	16 380		-9 629	24 180
TOTAL II	15 870 885	535 765	0	0	16 406 650
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations	387 386	40 000	0	0	427 386
Prêt au personnel et aux tiers	41 667		41 667		0
Titres financiers immobilisés	4 063 950		676 836	0	3 387 115
TOTAL III	4 493 003	40 000	718 503	0	3 814 500
TOTAL GENERAL	20 369 101	575 765	718 503	0	20 226 362

ETAT des AMORTISSEMENTS

	Amortissements au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Amortissements en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissements	0	0	0	0
Autres Immobilisations	5 213	0	0	5 213
Total I	5 213	0	0	5 213
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	0	0	0	0
Constructions	2 752 457	360 732		3 113 190
Constructions fondations abritées	0		0	0
Agencement construction fond. Abrisées	0		0	0
Agencements	9 006	2 989		11 995
Matériel de bureau, informatique & mobilier	16 466	1 760	0	18 226
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Total II	2 777 930	365 480	0	3 143 410
TOTAL GENERAL	2 783 143	365 480	0	3 148 624

ETAT des PROVISIONS

	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant en fin d'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques	0	0	0	0
Provisions pour charges	0	0	0	0
TOTAL I	0	0	0	0
PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS				
Sur immobilisations financières	769 242		451 615	317 627
Sur valeurs mobilières fondation abritante	305 404	88 735	161 275	232 864
Sur valeurs mobilières fondation abritées	21 909		21 909	0
TOTAL II	1 096 555	88 735	634 799	550 491

TOTAL GENERAL	1 096 555	88 735	634 799	550 491
----------------------	------------------	---------------	----------------	----------------

Dont dotations et reprises	d'exploitation		
	financières	88 735	634 799
	exceptionnelles		

ETAT des ECHEANCES des CREANCES et des DETTES

1) CREANCES	MONTANT BRUT	DONT A UN AN AU PLUS	DONT A PLUS D'UN AN
Prêts		0	
Rémunérations dues	0	0	
Etat et autres collectivités publiques	18 045	18 045	0
Débiteurs divers fondation abritante	45 104	45 104	0
Débiteurs divers fondation abritées			0
Charges constatées d'avance	6 772	6 772	0
TOTAL GENERAL	69 921	69 921	0

Prêts accordés en cours d'exercice	0
Prêts récupérés en cours d'exercice	0

2) DETTES	MONTANT BRUT	DONT A UN AN AU PLUS	DONT A PLUS D'UN AN ET 5 ANS PLUS	DONT A PLUS DE CINQ ANS
Emprunt (y compris les intérêts courus)	271 019	133 303	137 716	
Dépôts et cautionnements reçus	177 239	177 239	0	0
Dépôts et caut. Reçus fondations abritées			0	0
Dettes fournisseurs-Subventions à payer	48 745	48 745	0	0
Dettes fournisseurs Subv. À payer fond. Ab			0	0
Dettes fiscales et sociales	77 745	77 745	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			0	0
Dettes sur immob et cptes rattachés fond. Ab	0	0		0
Autres dettes	90 390	90 390		0
Autres dettes Fond. Abrisées	100 000	100 000	0	0
TOTAL GENERAL	765 138	627 422	137 716	0

Emprunts souscrits en cours d'exercice	0
Emprunts remboursés en cours d'exercice	127 653

CHARGES et PRODUITS CONSTATES d'AVANCE

	CHARGES	PRODUITS
Charges/Produits d'exploitation	6 772	0
Charges/Produits financiers	0	0
Charges/Produits exceptionnels	0	0
TOTAL	6 772	0

PRODUITS A RECEVOIR

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Débiteurs divers	10 759
VMP (intérêts courus et coupons)	5 962
Disponibilités	5 248
TOTAL	21 969

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	MONTANT
Fournisseurs: factures non parvenues-Subventions à payer	15 500
Subventions à payer Fondations abritées	100 000
Charges à payer fiscales et sociales	51 590
Autres charges à payer	39 117
TOTAL	206 207

VARIATION DES FONDS PROPRES

Fonds propres au 01/01/2018	25 187 345
- Legs et donation avec contrepartie d'actifs immobilisés	478 560
- Quote-part de dépréciation du bien immobilier en fonds associatifs avec droit de reprise	-8 499
+Résultat de l'exercice 2019	1 222 366
Total fonds propres de la Fondation au 31/12/2019	26 879 771

FONDS DEDIES

	Fonds à engager au début de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Utilisations en cours d'exercice	Fonds restants à engager en fin d'exercice
I - Fonds dédiés aux Fondations Abrisées				
Fondation Cibiel Lannelongue	71 967		61 591	10 376
Fondation Sainte Mère Eglise	24 919	201 496		226 415
Total I	96 887	201 496	61 591	236 791
II - Subventions affectées				0
Subventions publiques	0	0	0	0
Autres subventions	0	0	0	0
Total II	0	0	0	0
III - Ressources provenant de la générosité du public, des legs et des donations				0
Dons manuels	377 516	170 639	132 769	415 386
Legs et donations	726 481	124 213	235 699	614 996
Total III	1 103 997	294 852	368 468	1 030 381
Détail par catégorie de projets :				
Lèpre	751 719	123 904	232 995	642 628
Chrétiens d'Orient	27 536	1 394	713	28 217
Précarité	22 526	3 272		25 798
Afrique Déshérités	2 993		2 993	0
Afrique Asie	3 233	1 413	2 703	1 943
Mère Enfant	62 803	37 753	10 000	90 556
Divers projets	233 188	127 117	119 064	241 241
TOTAL (I+II+III)	1 200 884	496 348	430 059	1 267 172

Engagement / Report	496 348	430 059
---------------------	---------	---------

DETAIL DES POSTES COMPTABLES UTILISES PAR LES FONDATIONS ABRITEES
Au bilan

ACTIF	EXERCICE 19 (Net)	EXERCICE 18 (Net)	PASSIF	EXERCICE 19	EXERCICE 18
Comptes de tiers			Fonds Associatifs		
Cibiel Lannelongue compte de liaison	13 420	24 537	Cibiel Lannelongue Dotation consommable	450 751	450 751
Sainte Mère Eglise compte de liaison	202 213	24 919			
			Total Fonds associatifs	450 751	450 751
Total Comptes de tiers	215 633	49 456	Fonds dédiés		
			Cibiel Lannelongue	10 376	71 967
Comptes financiers			Sainte Mère Eglise	226 415	24 919
Cibiel Lannelongue VMP	430 108	408 199	Total Fonds dédiés	236 791	96 887
Disponibilités	117 600	89 982			
Sainte Mère Eglise Disponibilités	24 202		Total Dettes financières	0	0
Total	571 910	498 181	Comptes de tiers		
			Cibiel Lannelongue Compte de liaison Subventions restant à verser	100 000	
Total Comptes financiers	571 910	498 181	Total Comptes de tiers	0	0
			TOTAL GENERAL	787 543	547 638
TOTAL GENERAL	787 543	547 638			

**DETAIL DES POSTES COMPTABLES UTILISES PAR LES FONDATIONS ABRITEES
Au compte de résultat**

CHARGES	EXERCICE 19	EXERCICE 18	PRODUITS	EXERCICE 19	EXERCICE 18
Cibiel Lannelongue	2 573	3 705	Subventions reçues		
Sainte Mère Eglise	3 515		Sainte Mère Eglise	50 000	
Total Services Extérieurs	6 088	3 705	Total Subv. Reçues	50 000	0
			Autres produits de gestion courante		
			Cibiel Lannelongue	189 887	132 657
			Sainte Mère Eglise	164 297	30 530
			Total Prod. Gestion courante	354 184	163 187
Charges diverses de gestion courante					
Cibiel Lannelongue	305 000	165 000	Produits financiers		
Sainte Mère Eglise	9 286	5 611			
Total Ch. Diverses	314 286	170 611	Cibiel Lannelongue	34 186	60 726
Charges financières			Total Produits financiers	34 186	60 726
Total Ch. Financières	0	0	Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles				0	0
Total Ch.exceptionnelles			Total Produits exceptionnels	0	0
DAA et DAP			Reprise D'amortiss. Et provisions		
Cibiel Lannelongue		20 036	Cibiel Lannelongue	21 909	4 022
Total DAA et DAP	0	20 036	Total Reprise d'amort. et prov	21 909	4 022
Engag. À réaliser/ress.affectées			Report des Ress. Non utilisées		
Cibiel Lannelongue	-61591	8664	Cibiel Lannelongue		
Sainte Mère Eglise	201496	24919			
Total Engag. À réaliser/ress.affectées	139 905	33 583	Total Ress. Non utilisées		
TOTAL GENERAL	460 279	227 935	TOTAL GENERAL	460 279	227 935

III Compte d'Emploi des Ressources 2019 (selon la réglementation CRC N°2008-12)

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
1 – MISSIONS SOCIALES		1 541 046	REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DEBUT D'EXERCICE		2 971 059
1.1. Réalisées en France			1.1. Ressources collectées auprès du public		2 961 480
- Actions réalisées directement	26 842	26 842	- Dons et legs collectés	716 062	716 062
- Versements à d'autres organismes agissant en France	1 598 390	1 514 204	- Dons manuels affectés	542 443	542 443
			- Legs et autres libéralités non affectés	1 580 175	1 580 175
			- Legs et autres libéralités affectés	122 800	122 800
1.2. Réalisées à l'étranger			1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		0
- Actions réalisées directement					
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	484 224	235 233	2 – AUTRES FONDS PRIVÉS	50 000	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public			3 – SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	1 399 816	
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés					
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			4 – AUTRES PRODUITS		
	1 559 250	1 776 279			
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
	3 668 706		I. - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	4 411 295	
	88 735		II - REPRISES DES PROVISIONS	634 799	
	496 348		III – REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS	430 059	
			IV – VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC (cf annexe des comptes annuels)		-66 289
	1 222 366		V – INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
	5 476 154		VI – TOTAL GENERAL	5 476 153	2 895 191
VI – Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					
VII – Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public	0				
VIII – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public	1 776 279		VI – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		1 776 279
			SOIUS DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		4 089 970
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			Bénévolet		
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
Total	0		Total	0	

ANNEXE AU COMPTE d'EMPLOI ANNUEL des RESSOURCES

Le Compte d'Emploi Annuel des ressources (CER) a été établi et présenté conformément au règlement du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) n° 2008-12 du 7 mai 2008, homologué par arrêté du 11 décembre 2008. Ce règlement norme la présentation du CER que les associations et fondations faisant appel à la générosité du public (AGP) ont l'obligation de publier, conformément à la loi du 7 août 1991.

Conformément au règlement CRC n° 2008-12, certaines règles d'établissement du CER ont été fixées par le Conseil d'Administration du 14 juin 2010. Ces règles sont les suivantes :

- définition des missions sociales
- principe d'affectation des coûts et détermination de clefs de répartition applicables aux charges indirectes de fonctionnement
- règle d'affectation des ressources par type d'emplois

1) Définition des missions sociales

Sont portées en missions sociales les actions telles que définies à l'article 1 des statuts de la Fondation des OHFOM. Elle a pour but :

- d'apporter bénévolement en France et dans les pays avec lesquels la République Française où l'Ordre Souverain Militaire et Hospitalier de Saint Jean de Jérusalem de Rhodes et de Malte entretiennent des relations diplomatiques, une assistance aux populations ou catégories sociales marginalisées par les grandes endémies, au premier chef, la lèpre, la tuberculose et le sida, ou défavorisées par les handicaps physiques ou mentaux, l'âge, les conflits et les catastrophes naturelles ;
- la recherche, l'étude et la mise en valeur, principalement en France, de tout ce qui concerne l'histoire et le patrimoine de l'ordre Souverain et Hospitalier de Saint Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte ;
- de recevoir, en vue de la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif se rattachant à ses missions, l'affectation irrévocable de biens, de droits ou ressources sans que soit créé à cet effet une personne morale nouvelle. Cette affectation peut être dénommée fondation.

Les missions sociales sont ventilées entre celles réalisées en France et celles à l'étranger. Il est précisé que pour les versements à un organisme, une mission sociale est affectée à la France dès lors que les fonds alloués le sont à un organisme de droit français et ce même si la réalisation de l'action se fait à l'étranger.

2) Principe d'affectation des coûts

Les charges directes sont affectées à la rubrique d'emploi concernée. Les coûts indirects de fonctionnement sont imputés sur la base d'une règle d'affectation pré-établie.

Ainsi, les coûts relatifs à l'activité de la Direction de la Fondation sont ventilés en fonction du temps passé entre les missions sociales, les frais de recherche de fonds, le solde demeurant en frais de fonctionnement.

Par ailleurs, il est précisé que pour les fondations abritées, outre les coûts directs des actions menées, l'ensemble des dépenses afférentes est affecté aux missions sociales.

3) Règles d'affectation des ressources par type d'emplois

Il a été retenu que :

- les missions sociales sont financées par les ressources collectées auprès du public sous déduction de ressources clairement identifiées (par exemple subventions, mécénats...)
- les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement sont financés en priorité par les revenus propres de la Fondation (produits des loyers, produits financiers....)

4) Autres informations

- Variation des fonds dédiés collectés auprès du public

La variation des fonds dédiés collectés auprès du public figurant en rubrique IV colonne 4 se détaille ainsi :

Fondation Française de l'Ordre de Malte

	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Utilisations en cours d'exercice
I - Fonds dédiés aux Fondations Abrisées		
Fondation Saint Mère Eglise	201 496	61 591
Fondation Cibiel Lannelongue		
Total I	201 496	61 591
II - Ressources provenant de la générosité du public, des legs et des donations		
Dons manuels	170 639	132 769
Legs et donations	124 213	235 699
Total II	294 852	368 468
Total (I+II)	496 348	430 059
Variation		-66 289

- Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice

Le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées fin 2019 figurant en colonne 4 s'élève à 4 089 970 €. Il s'explique de la façon suivante :

Dons manuels non affectés	716 062 €
Legs et autres libéralités non affectés	<u>1 580 175 €</u>
Total des ressources collectées auprès du public non affectées	2 296 237 €
Missions sociales réalisées et financées sur dons et legs non affectés	-850 188 €
Frais de recherche de fonds financés sur des dons et legs non affectés	-220 817 €
Report solde 2018	2 971 059 €
Neutralisation variation Fondations abritées :	
	2018 33 583 €
	2019 <u>-139 904 €</u>
Soit un solde positif à reporter	4 089 970 €

Ce solde ne tient pas compte du report disponible inscrit dans les fonds dédiés dont disposent les fondations abritées pour leurs actions à venir. Ce montant s'élève à 236 792 €.

Ressources en nature

Il est précisé que les membres du Conseil d'Administration exercent bénévolement leurs mandats, aucune rémunération en espèces ou en nature ne leur est versée.

Il n'a pas été reçu de dons en nature sur l'exercice 2019.

Fondation Française de l'Ordre de Malte

Reconnue d'Utilité Publique

Siège social : 42, rue des Volontaires - 75015 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Conseil d'Administration d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Au Conseil d'Administration de la Fondation Française de l'Ordre de Malte,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions soumises à l'approbation du Conseil d'Administration

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de Commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice

Conventions avec l'Ordre de Malte France :

- Subventions allouées en 2019

L'Ordre de Malte France avait sollicité par courrier en date du 18 octobre 2019 une subvention portant sur les fonds dédiés que la Fondation Française de l'Ordre de Malte a recueillis dans le cadre de ses campagnes d'appel à la générosité du public au cours de l'exercice 2018. Par suite, un montant de 13 093.69 euros lui a été versé le 3 décembre 2019.

Le détail de l'affectation est précisé dans le tableau ci-après :

Dons affectés	Montants reversés
Fleuron Saint Michel	820,00 EUR
Handicapés	188,60 EUR
Rochefort Autistes	820,00 EUR
Maison Saint Fulbert	6 755,09 EUR
Foyer d'Ulysse	4 510,00 EUR
Total des dons affectés	13 093,69 EUR

Par ailleurs, votre Conseil d'Administration réuni le 28 mars 2019 a donné son accord pour qu'une subvention de 775 000 euros soit allouée à l'Ordre de Malte France pour les actions menées par la Direction Internationale et de l'Outre-Mer.

Cette subvention qui a fait l'objet de trois versements, se décompose comme suit :

- 140 000 euros pour financer le projet d'aide aux populations oubliées au Congo ;
- 400 000 euros pour l'achat de médicaments pour les dispensaires soutenus (hors programme lèpre), via l'EPHOM ;
- 30 000 euros pour le programme Lèpre au Mozambique ;
- 20 000 euros pour le programme Lèpre en Guinée Conakry - Centre de Pita ;
- 30 000 euros pour financer le projet Pygmées dans le programme Lèpre au Congo ;
- 120 000 euros pour améliorer le réseau de transport sanitaire au Burkina Faso ;
- 35 000 euros pour financer le projet d'aide aux enfants sourds muets en Arménie.

Les administrateurs communs à votre Fondation et à l'Ordre de Malte France sont :

- Le Comte Yann Baggio ;
- Le Professeur Jean-Marie Decazes.

2. Conventions déjà approuvées par le Conseil d'Administration

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

Par ailleurs, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par le Conseil d'Administration au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de mise à disposition de moyens avec l'Ordre de Malte France :

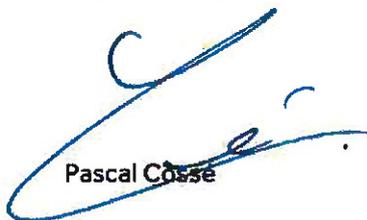
Cette convention, conclue le 17 novembre 2009, précise les liens qui régissent les deux structures et l'ensemble des moyens en locaux, en matériel ainsi qu'en personnel mis à disposition de votre Fondation par l'Ordre de Malte France. Un avenant du 10 mars 2010 a fixé les modalités de calcul des frais afférents, selon des clefs de répartition.

La convention précise en outre les projets ou activités spécifiques menées par la Fondation pour le compte de l'Ordre de Malte France. Le remboursement des moyens mis en œuvre s'effectue dans la limite d'un budget établi au préalable.

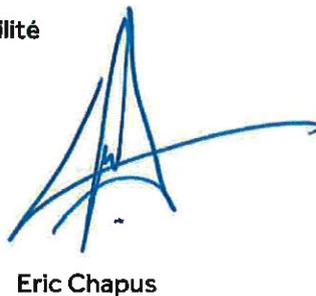
A ce titre, une charge de 54 149 euros a été comptabilisée dans les comptes annuels de l'exercice 2019 de votre Fondation.

Paris, le 16 septembre 2020

Société Fiduciaire Paul Brunier - Audit & Comptabilité
Aca Nexia
Représentée par



Pascal Cosse



Eric Chapus